

**LES CLAUSES SOCIALES  
D'INSERTION DANS LES  
MARCHÉS PUBLICS :  
TRANSFORMER  
UNE CONTRAINTE  
EN OPPORTUNITÉ**

## QUEL EST LE RÔLE DE LA MÉTROPOLE ?

La Métropole a développé un réseau de « facilitateurs » couvrant l'ensemble du territoire métropolitain. Le facilitateur est là pour accompagner les acheteurs et les entreprises dans cette démarche.

## VOUS ÊTES UN ACHETEUR ?

Le facilitateur vous propose une assistance pour l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés à travers :

- L'étude des opportunités : pertinence de la clause, type de clause, aide à la rédaction des pièces du marché,
- Leur mise en œuvre auprès des entreprises et des publics.

## VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE ?

Dès la notification et pendant toute la durée du marché, le facilitateur est votre interlocuteur et vous accompagne :

- Sur les modalités de mise en œuvre et sur le suivi de la clause sociale,
- Dans la définition de vos besoins en matière de recrutement,
- Dans l'identification du public, en lien avec les partenaires de l'emploi.

## POURQUOI ?

Parce que les acheteurs publics et privés ont une responsabilité d'animation de leur territoire pour :

- Soutenir l'économie locale,
- Favoriser la cohésion sociale du territoire,
- Développer les liens entre le monde de l'économie et celui de l'insertion,
- Encourager l'emploi durable.

## COMMENT ?

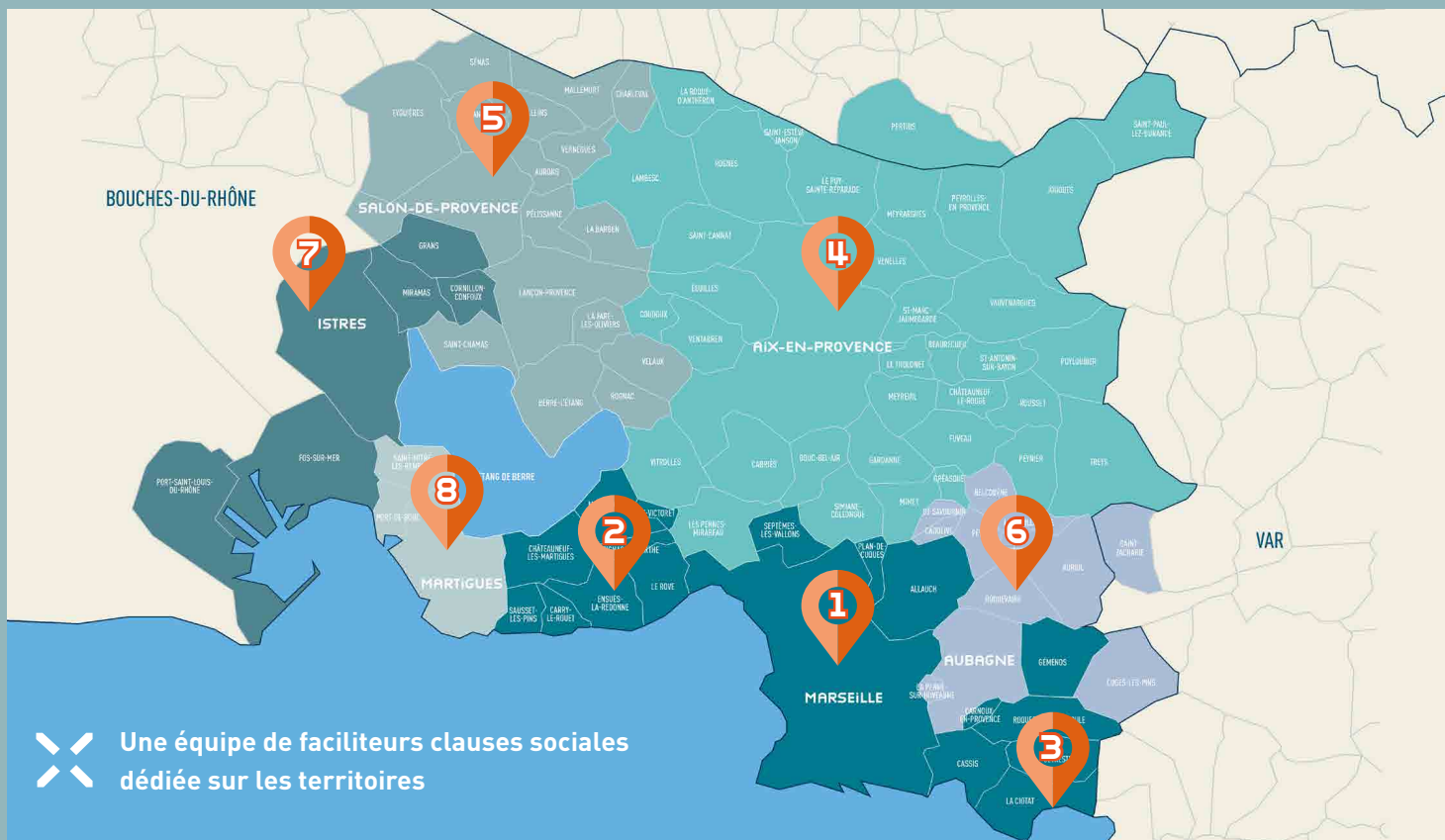
Dans le cadre d'une démarche d'achat socialement responsable (RSE), les acheteurs peuvent agir en faveur de l'emploi en inscrivant dans le cahier des charges de leurs marchés une « clause sociale », c'est-à-dire des exigences en terme d'insertion.

## C'EST QUOI ?

La clause sociale d'insertion permet aux entreprises qui veulent accéder au marché public de proposer des opportunités professionnelles aux personnes éloignées de l'emploi.

## Carte facilitateurs

Le territoire métropolitain est maillé par un réseau de « **facilitateurs clauses sociales** » portés par des services territoriaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence, des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ou Maisons de l'emploi.



 Une équipe de facilitateurs clauses sociales dédiée sur les territoires

 **1** Marseille Provence Centre  
Nadège GRAND  
ngrand@emergences-asso.fr


 **2** Marseille Provence Ouest  
Corinne REBOUL  
c.reboul@act-emploi.fr

 **3** Marseille Provence Est  
Anne-Charlotte JOURDAN  
acjourdan@pliempest.fr

 **4** Pays d'Aix  
Cécilia REVEL  
cecilia.revel@ampmetropole.fr

 **5** Pays Salonais  
Anne GOVEDARICA  
anne.govedarica@ampmetropole.fr

 **6** Pays d'Aubagne et de l'Étoile  
Alice PEIX  
alice.peix@ampmetropole.fr

 **7** Istres-Ouest Provence  
Céline DOMISSE  
cdomisse@mdouestprovence.fr

 **8** Pays de Martigues  
Gaia BENHAMOU  
gaia.benhamou@ampmetropole.fr

## « Ils nous ont fait confiance »

Adoma,  
Agence publique pour l'immobilier  
de la justice,  
Agence régionale de santé PACA,  
CEA Cadarache,  
Conseil départemental,  
des Bouches-du-Rhône,  
Conseil régional PACA,  
DREAL PACA,  
Eiffage Immobilier Méditerranée,  
EPF PACA,  
Famille et Provence,  
La Ciotat Shipyards,  
MUCEM,  
Pitch Promotion,  
Rectorat Académie Aix-Marseille,  
SEMM,  
SNCF,  
SPL L'eau des Collines,  
Ville de Grans,  
Ville de Salon-de-Provence,  
Vinci Immobilier...

## LES SECTEURS CONCERNÉS



**BTP**



**Espaces verts**



**Médiation**



**Prestations  
intellectuelles**



**Entretien  
propreté**



**Logistique**



**Restauration**



**Culture**



**Gestion des  
déchets-  
recycleries/  
Propreté  
urbaine**

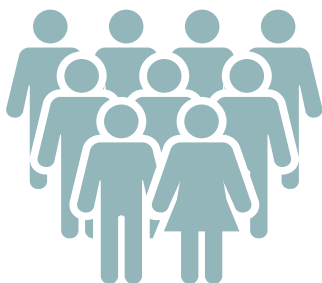


**Gestion de L'eau**



**Blanchisserie**

# L'insertion accompagnée en 2020



**557 000** heures d'insertion

**1648** bénéficiaires

**394** entreprises accompagnées

**87** donneurs d'ordre engagés

